

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## du 12 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le douze du mois de janvier à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LE TOURNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Marie-Claude AGULLANA, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

PRESENTS : MM. AGULLANA. SAJOUS. RIVIERE. BERTHEAU. ARAGUAS. DAUPHIN. GALL. SAVARY. MORIN. GRAS. SACCO. NEITHARDT

ABSENTES ayant donné procuration : Mme GOYON à Mme AGULLANA, Mme GRIMEAU à Mme SAVARY

ABSENT excusé : M. BOUTERET

CONVOCATION du 6 janvier 2016

SECRETAIRE : Mme GALL.

### **APPROBATION PV SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2015** **N°2016-01**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Approuve le compte rendu du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2015.

### **DEMANDE DETR 2016 – AMENAGEMENT AIRE DE JEUX** **N°2016-02**

Le Maire présente le projet d'aménagement d'une aire de jeux pour les enfants, élaboré par la Commission en charge des bâtiments scolaires et des espaces publics.

Cet investissement n'est possible que grâce à une aide financière de l'Etat.

Des devis ont été établis pour un montant total de 14 974.00 € HT, soit 17 968.90 € TTC.

L'assemblée est invitée à émettre un avis sur cette opération et sur son plan de financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- donne son approbation pour solliciter l'attribution d'une subvention dans le cadre de la DETR afin de pouvoir réaliser cet aménagement,
- adopte le plan de financement suivant :

• <b>Montant travaux TTC</b>	<b>17 968.90 €</b>
• <b>Montant travaux H.T</b>	<b>14 974.08 €</b>
• <b>Subvention DGE 35%</b>	<b>5 240.93 €</b>
• <b>Part communale</b>	<b>9 733.15 €</b> ,

- précise que l'exécution des travaux est liée à l'obtention du financement sollicité.

### **DEMANDE DETR 2016 – MISE AUX NORMES DE SECURITE INSTALLATION** **ELECTRIQUE HALLE CHANTIERS TRAMASSET** **N°2016-03**

Le Maire indique qu'il est urgent de procéder à la mise aux normes de sécurité de l'installation électrique de la grande halle des Chantiers Tramasset en raison de sa vétusté.

Pour ce faire, il est nécessaire d'effectuer une demande de subvention, cet investissement n'étant possible que grâce à une aide financière de l'Etat.

Un devis a été établi pour un montant de 23 471.95 € HT, soit 28 166.35 € TTC.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur ce projet et sur son plan de financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- donne son approbation pour solliciter l'attribution d'une subvention dans le cadre de la DETR afin de pouvoir exécuter cette opération,
- adopte le plan de financement suivant :
  - **Montant travaux TTC**                    **28 166.35 €**
  - **Montant travaux H.T**                    **23 471.95 €**
  - **Subvention DGE 35%**                    **8 215.18 €**
  - **Part communale**                    **15 256.77 €**,
- précise que la réalisation des travaux est liée à l'obtention du financement sollicité.

**DEMANDE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL – AMENAGEMENT AIRE DE JEUX**  
**N°2016-04**

Le Maire indique que la Commission en charge des bâtiments scolaires et espaces publics a étudié le projet d'aménagement d'une aire de jeux pour les enfants de l'école.

Pour ce faire, il est nécessaire d'effectuer une demande de subvention, cet investissement n'étant possible que grâce à une aide financière du Département.

Des devis ont été établis pour un montant total de 14 974.00 € HT, soit 17 968.90 € TTC.

L'assemblée est invitée à émettre un avis sur cette opération et sur son plan de financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- donne son approbation pour solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental afin de pouvoir réaliser cet aménagement,
- adopte le plan de financement suivant :
  - **Montant travaux TTC**                    **17 968.90 €**
  - **Montant travaux H.T**                    **14 974.00 €**
  - **Subvention Département 35%**                    **5 240.93 €**
  - **Part communale**                    **9 733.07 €**,
- précise que l'exécution des travaux est liée à l'obtention du financement sollicité.

**DEMANDE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL – TRAVAUX MISE AUX NORMES DE SECURITE INSTALLATION ELECTRIQUE HALLE CHANTIERS TRAMASSET**  
**N°2016-05**

Le Maire indique qu'il est urgent de procéder à la mise aux normes de sécurité de l'installation électrique de la grande halle des Chantiers Tramasset en raison de sa vétusté.

Pour ce faire, il est nécessaire d'effectuer une demande de subvention, cet investissement n'étant possible que grâce à une aide financière du Département.

Un devis a été établi pour un montant de 23 471.95 € HT, soit 28 166.35 € TTC.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur ce projet et sur son plan de financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- donne son approbation pour solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental afin de pouvoir exécuter cette opération,
- adopte le plan de financement suivant :
  - **Montant travaux TTC**                    **28 166.35 €**
  - **Montant travaux H.T**                    **23 471.95 €**
  - **Subvention Département 35%**                    **8 215.18 €**
  - **Part communale**                    **15 256.77 €**,
- précise que la réalisation des travaux est liée à l'obtention du financement sollicité.

## **DEMANDE SUBVENTION DRAC – TRAVAUX MISE AUX NORMES DE SECURITE INSTALLATION ELECTRIQUE HALLE CHANTIERS TRAMASSET**

**N°2016-06**

Le Maire indique qu'il est urgent de procéder à la mise aux normes de sécurité de l'installation électrique de la grande halle des Chantiers Tramasset en raison de sa vétusté.

Pour ce faire, il est nécessaire d'effectuer une demande de subvention, cet investissement n'étant possible que grâce à une aide financière de la DRAC.

Un devis a été établi pour un montant de 23 471.95 € HT, soit 28 166.35 € TTC.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur ce projet et sur son plan de financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- donne son approbation pour solliciter l'attribution d'une subvention auprès de la DRAC afin de pouvoir exécuter cette opération,

- adopte le plan de financement suivant :

• Montant travaux TTC	28 166.35 €
• Montant travaux H.T	23 471.95 €
• Subvention DRAC 15 %	3 520.79 €
• Part communale	19 951.16 €

- précise que la réalisation des travaux est liée à l'obtention du financement sollicité.

## **DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**

**N°2016-07**

Mme le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

### Article L 1612-1

*Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.*

*Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.*

Le Maire rappelle que le montant budgétisé - dépenses d'investissement 2015 (RAR + propositions nouvelles) s'élève à 572 677.99 € (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de **143 169.50 €** (< 25% x 572 677.99 €).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- <b>Opération 20 : Voirie</b>	<b>261 991.00 €</b>
- <b>Opération 23 : Garage communal</b>	<b>252 080.00 €</b>
- <b>Opération 24 : Cimetière</b>	<b>2 700.00 €</b>
- <b>Opération 27 : Mairie</b>	<b>14 294.47 €</b>

- **Opération 35 : Ecole** 4 865.00 €
- **Opération 40 : Chantiers Tramasset** 23 453.52 €
- **Opération 41 : Cantine** 13 294.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter les propositions de Mme le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

### **PROJET TRAVAUX ISOLATION PHONIQUE ECOLE**

#### **N°2016-08**

M. DAUPHIN soumet au Conseil Municipal un devis de plâtrerie d'un montant de 8 861.20 € HT (10 633.44 € TTC) en vue de la réalisation de travaux d'isolation phonique des classes.

Celui-ci doit être complété par une étude estimative relative à l'amélioration de l'installation électrique des mêmes salles.

Le dossier fera l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

### **PROJET AMENAGEMENT BUREAU ETAGE MAIRIE**

#### **N°2016-09**

Le Maire indique que l'aménagement d'un bureau au 1<sup>er</sup> étage de la Mairie serait judicieux. Le projet est étudié par les services techniques.

Le Conseil Municipal confirme l'utilité de ce projet.

### **RAPPORTS PRIX ET QUALITE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

#### **N°2016-10**

Le Maire communique les rapports sur le prix de l'eau et la qualité des services de l'eau, de l'assainissement collectif et non collectif transmis par le Syndicat des Eaux.

Ces rapports sont soumis aux conseils municipaux et mis à disposition des usagers du service.

### **MODIFICATION HORAIRES OUVERTURE SECRETARIAT MAIRIE**

#### **N°2016-11**

Le Maire informe le Conseil Municipal des nouveaux horaires de la mairie à compter du 1<sup>er</sup> février 2016.

Le secrétariat sera ouvert au public :

- Le mardi : 8h30-12h / 14h-18h
- Le mercredi : 8h30-12h
- Le jeudi : 8h30-12h / 14h-19h
- Le vendredi : 8h30-12h / 14h-18h
- Le 1<sup>er</sup> samedi du mois : 9h00-12h.

### **PERMANENCE ELUS**

#### **N°2016-12**

Mme AGULLANA rappelle son attachement à l'idée d'instaurer des permanences d'élus en mairie afin d'appréhender au mieux les réalités du travail quotidien, d'écouter les doléances des administrés et d'y répondre.

Un calendrier devra être établi.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **MAGAZINE**

Mme RIVIERE soumet au Conseil Municipal la maquette du numéro 2 de « Le Tourne Magazine » qui sera présenté lors des vœux du Maire, le 22 janvier 2016, puis distribué aux administrés.

### **REUNIONS PUBLIQUES**

Le Maire rappelle la nécessité de poursuivre l'organisation des réunions de quartier.

### **STATIONNEMENT**

Mme RIVIERE indique qu'il serait utile de prévoir le marquage au sol de places de stationnement dans la rue de Martin Rey.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Les adjoints

Les conseillers